



1^{er} et 2nd degré

Code Daf	Nature des indemnités	Taux au 1 ^{er} octobre 2009 (en euros)	Référence des textes
0510	Rémunération des études dirigées	16,07 (taux horaire)	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996, arrêté du 30 janvier 1996, art. 1 ^{er}
0403	Indemnité de sujétions spéciales ZEP (ISS ZEP)	1 149,84	Décret n° 90-806 du 11 septembre 1990
0379	Indemnité pour activités péri-éducatives	23,41 (taux horaire)	Décret n° 90-807 du 11 septembre 1990
0702	Indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) - instituteurs rattachés aux brigades départementales et personnels exerçant dans le second degré : . moins de 10 km . de 10 à 19 km . de 20 à 29 km . de 30 à 39 km . de 40 à 49 km . de 50 à 59 km . de 60 à 80 km . par tranche supplémentaire de 20 km	15,12 19,68 24,25 28,48 33,82 39,21 44,89 6,70	Décret n° 89-825 du 9 novembre 1989
1148	Indemnité allouée aux personnels enseignants qui accueillent dans leur classe les candidats au CAPA-SH	28,68 (par semaine de stage et par stagiaire)	Décret 71-0634 du 28 juillet 1971

1^{er} degré

Code Daf	Nature des indemnités	Taux au 1 ^{er} octobre 2009 (en euros)	Référence des textes
0112	Indemnité de sujétions spéciales aux directeurs d'école maternelle et élémentaire, aux maîtres directeurs, aux directeurs d'établissement spécialisés (dont part principale versée mensuellement = 1 295,62€) - De 1 à 4 classes - De 5 à 9 classes - 10 classes et plus	1 495,62 1 695,62 1 895,62	Décret n° 83-644 du 8 juillet 1983 (Arrêté du 12 septembre 2008)
	Indemnité de sujétions spéciales aux faisant fonction directeurs d'école maternelle et élémentaire - De 1 à 4 classes - De 5 à 9 classes - 10 classes et plus	2243,43 2543,43 2843,43	
0147	Indemnité spéciale aux instituteurs et PE affectés dans les EREA et les ERPD, les SEGPA, aux directeurs adjoints de SEGPA et aux instituteurs et professeurs des écoles affectés au CNED, en fonctions dans les UPI et les classes relais (<i>indemnité mensualisée au 01/07/2005</i>)	1 550,88	Décret n° 89-826 du 9 novembre 1989
0408	Indemnité de fonctions particulières à certains professeurs des écoles	829,92	Décret n° 91-236 du 28 février 1991
0650	Indemnité de fonctions aux instituteurs et professeurs des écoles maîtres formateurs (IFIPEMF)	618,84	Décret n° 2001-811 du 7 septembre 2001

0212	Rémunération des maîtres de classes d'application temporaires assurant la formation pédagogique des élèves des écoles normales d'instituteurs	22,94 (par semaine de stage et par stagiaire)	Décret 66-0192 du 31 mars 1996
5404	Heures supplémentaires des enseignants du premier degré pour un service d'enseignement, dans le cadre des stages de remise à niveau dans le premier degré <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement – Instituteur - Soutien - Instituteur spécialisé ou non - Enseignement - Prof écoles classe normale - Soutien - Professeur des écoles classe normale - Enseignement - Prof écoles hors classe - Soutien - Professeur des écoles hors classe 	21,50 24,08 24,16 27,06 26,58 29,77	Décret 66-787



Taux horaires des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités territoriales (code DAF : 0210), 1^{er} degré

1^{er} octobre 2009

Taux de l'heure d'enseignement	
Pseudo code 0000-660787	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,50 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,16 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	26,58 €

Taux de l'heure d'étude surveillée	
Pseudo code 000-660787	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,35 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	21,75 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	23,92 €

Taux de l'heure de surveillance	
Pseudo code 0000-660787	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,32 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	11,59 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	12,76 €





2nd degré

Code Daf	Nature des indemnités	Taux au 1 ^{er} octobre 2009 (en euros)	Référence des textes
	Prime spéciale au bénéfice des enseignants qui assurent au moins trois heures supplémentaires année d'enseignement dans l'enseignement secondaire	500€	Décret n° 2008-927 du 12 septembre 2008
1227, ex 1144	Indemnité de professeur principal (professeurs agrégés exerçant dans une division qui ouvrirait droit à cette indemnité) En application du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, cette indemnité n'est pas revalorisée (<i>indemnité mensualisée après la rentrée scolaire</i>)	1 609,44 soit 160,94 / mois	Décret n° 71-884 du 2 novembre 1971
1228, ex 0430	Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (part modulable) (<i>indemnité mensualisée après la rentrée scolaire</i>): - divisions de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} des collèges et lycées professionnels - divisions de 3 ^{ème} des collèges et lycées professionnels - divisions de 1 ^{ère} année BEP-CAP des lycées professionnels - divisions de 2 ^{ème} des lycées d'enseignement général et technique - divisions de 1 ^{ère} , 2 ^{nde} et terminales des bacs pro 3 ans - divisions de 1 ^{ère} et terminale des LEGT et autres divisions des LP	1 224,84 1401,96 1401,96 1401,96 1397,76 891	Décret n° 93-55 du 15 janvier 1993
0364	Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (part fixe) (<i>indemnité mensualisée après la rentrée scolaire</i>)	1193,16	Décret n° 93-55 du 15 janvier 1993
0582	Indemnité de suivi des apprentis (ISA) (<i>indemnité mensualisée au 01/07/2005</i>)	1193,16	Décret n° 99-703 du 3 août 1999
0414	Indemnité forfaitaire en faveur des CE, CPE et des personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions (<i>indemnité mensualisée au 01/07/2005</i>)	1098,60	Décret n° 91-468 du 14 mai 1991
0437	Indemnité pour charges administratives aux CE/CPE faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement - Etablissement 1 ^{ère} catégorie - Etablissement 2 ^{ème} catégorie - Etablissement 3 ^{ème} catégorie	859,81 1 153,89 1 485,31	Décret 71-0847 du 13 octobre 1971
1145, ex 0212	Indemnité attribuée aux personnels enseignants chargés d'assurer le suivi des stagiaires de première et deuxième année d'IUFM - Stage en responsabilité - Stage de pratique accompagnée	49,16 56,80	Décret 92-0216 du 9 mars 1992
1147	Indemnité allouée aux personnels enseignants chargés du tutorat, pendant leur première année d'exercice, de professeurs issus des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré qui ne sont pas affectés en IUFM	49,16	Décret 93-0069 du 14 janvier 1993
1146	Indemnité attribuée aux directeurs de CIO et aux conseillers d'orientation psychologues assurant le suivi des stagiaires Copsy et des élèves conseillers d'orientation	49,16	Décret 92-796 du 13 août 1992
0413	Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un	580,20	Décret n° 91-467 du 14 mai 1991

	collège. Indemnité de sujétions particulières en faveur des directeurs de CIO et des conseillers d'orientation-psychologues.		
0451	Indemnité de sujétions d'exercice attribuée aux personnels enseignants qui accomplissent tout ou partie de leur service en formation continue des adultes	899,84	Décret n° 93-436 du 24 mars 1993
0452	Indemnité pour charges particulières attribuée aux personnels enseignants qui accomplissent tout ou partie de leur service en formation continue des adultes.	718,45	Décret n° 93-437 du 24 mars 1993
0597	Indemnité de fonctions particulières (CPGE) (<i>indemnité mensualisée au 01/07/2005</i>)	1046,16	Décret n° 99-886 du 19 octobre 1999
0230	Indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de professeur chef de travaux : - Section de plus de 1000 élèves - Section de 400 à 1000 élèves - Section de moins de 400 élèves	3 963 3 140 2 317	Décret 91-1259 du 17 décembre 1991
0234	Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales aux personnels enseignants du second degré exerçant dans des classes destinées aux enfants et adolescents déficients et inadaptés	462,38	Décret 68-0601 du 5 juillet 1968
0234	Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales aux personnels enseignants d'éducation physique et sportive exerçant dans des classes destinées aux enfants et adolescents déficients et inadaptés	431,74	Décret du 8 mars 1978
0511	Vacations horaires pour les agents vacataires temporaires d'enseignement secondaire	34,30	Décret 89-0497 du 12 juillet 1989

